

Informations de base	
<p>2019/2550(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Exclusion de la Banque d'Angleterre et du Bureau de gestion de la dette du Royaume-Uni du champ d'application du règlement (UE) n° 596/2014</p> <p>Complétant 2011/0295(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0146/2019	22/02/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0162/2019	13/03/2019	
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	C(2019)00792	30/01/2019		
Document annexé à la procédure	C(2019)2847	11/04/2019		